

BAREME MOUVEMENT INTRA 1^{ER} DEGRE RS 2023

BONIFICATION DES DEMANDES RELEVANT DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE OU DU VŒU EXPRIME			
SITUATION	POINTS ATTRIBUES	TYPE DE VŒUX	OBSERVATIONS
Ancienneté générale de service de service (au 31/12 de l'année n-1)	2 points par an		
Ancienneté dans le poste	20 pts dans le poste actuel puis 2 points par année dans la limite de 30 points		Après 3 ans d'affectation à titre définitif dans le poste
Titulaire secteur	20 pts dans le poste actuel puis 2 points par année dans la limite de 30 points		Après 3 ans d'affectation à titre définitif dans le poste
BONIFICATION DES DEMANDES RELEVANT DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE OU DU VŒU EXPRIME (suite)			
SITUATION	POINTS ATTRIBUÉS	TYPE DE VŒUX	OBSERVATIONS
Mesure de carte scolaire Directions d'école	1000 pts (bonification « carte scolaire »)	Ecole du poste fermé Regroupement scolaire Commune Circonscription Pour le même groupe ou groupe inférieur	Cette attribution est exclusive de toute autre bonification
Changement de groupe de direction suite à fermeture de classe	800 pts (bonification spécifique)		Pour même groupe ou groupes inférieurs
Constance de vœu	10 pts puis 5 points par année d'exercice Dans la limite de 40 pts	Sur le premier vœu	A partir de la 2 ^{ème} année
Fonctions particulières : <ul style="list-style-type: none"> • Directeur d'école ou intérim ≥ 1 an • PEMF 	5 pts puis 5 points par année d'exercice Dans la limite de 40 pts	Sur les vœux de : <ul style="list-style-type: none"> • Directeur d'école • PEMF 	
Fonctions dans l'ASH : <ul style="list-style-type: none"> • Enseignant spécialisé • Enseignant non spécialisé 	5 pts puis 5 points par année d'exercice Dans la limite de 40 pts 6 pts puis 2 points par année d'exercice Dans la limite de 20 pts	Postes ASH	
Réintégration après : <ul style="list-style-type: none"> • CLD • Congé parental de + d'1 an • Détachement 	600 points CLD 90 points Congé Parental 40 points Détachement		Sur commune de la dernière affectation avant le détachement, le congé parental, le CLD

BONIFICATIONS DES DEMANDES RELEVANT DE L'EXERCICE EN EDUCATION PRIORITAIRE

SITUATION	POINTS ATTRIBUÉS	TYPE DE VŒUX	OBSERVATIONS
Affectation en éducation prioritaire : <ul style="list-style-type: none"> • REP+ • REP 	90 points 45 points		A partir de 3 ans d'exercice continu à titre définitif en éducation prioritaire
Affectation à titre provisoire	20 points		A partir de 5 ans d'exercice continu à titre provisoire
Affectation en zone urbaine sensible	45 points		A partir de 3 ans d'exercice continu à titre définitif en zone urbaine sensible
Affectation en zone isolée	45 points	Ecoles des communes de : <ul style="list-style-type: none"> • Ajoupa Bouillon • Basse-Pointe • Fonds-Saint-Denis • Grand-Rivière • Macouba • Morne-Rouge • Prêcheur • Saint-Pierre Ecoles des quartiers isolés des communes de : <ul style="list-style-type: none"> • Lorrain (Carabin, Maxime, Berteau Marie-Rose) • Marigot (Valentine Bredas) • Sainte-Marie (Reculé, Kachibou, Marcel Cassildé, Euloge Astar, Yvette Hilarus) 	A partir de 3 ans d'exercice continu en zone rurale isolée

BONIFICATIONS DES DEMANDES RELEVANT DE LA SITUATION FAMILIALE OU INDIVIDUELLE

SITUATION	POINTS ATTRIBUÉS	TYPE DE VŒUX	OBSERVATIONS
Rapprochement de conjoints (résidence professionnelle du conjoint)	90 points	Sur le 1 ^{er} vœu et tous les vœux de la commune de résidence professionnelle du conjoint dès lors qu'ils se suivent	
Autorité parentale conjointe (du domicile ou de la résidence professionnelle du parent 2)		Sur le 1 ^{er} vœu et tous les vœux de la commune de résidence ou professionnelle du parent 2 dès lors qu'ils se suivent	
Situation de parent isolé	5 points	1 ^{er} vœu	

Enfant à charge (- de 18 ans au 01/09 de l'année en cours)	2 points par enfant		
Bonification au titre du « handicap »	600 points	Commune de résidence ou de soins en 1 ^{er} vœu	Sur 1 ^{er} vœu et sur tous les vœux de la commune de résidence
Bonification situation médicale ou sociale grave	5 points	Commune de résidence ou de soins en 1 ^{er} vœu	Sur 1 ^{er} vœu et sur tous les vœux de la commune de résidence